



République Française
Département : LOT
Arrondissement : Figeac
BELMONT BRETENOUX - Commune

Procès Verbal

Le jeudi 07 novembre 2024 à , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 25 octobre 2024, s'est réuni à la Mairie à 20H30 sous la présidence de Monsieur Philippe RODRIGUE.

Secrétaire de la séance : Madame Sonia BAPST

Présents : Philippe RODRIGUE, François LAROZA, Jean-Luc SOULHOL, Philippe LAFAGE, Mathias MAZET, Jean-Baptiste ROY, Michel DELMAS, Marie LANDES, Sonia BAPST

Représentés :

Absents et excusés : Magalie PESTEIL, Sylvie DAYMA

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024
- Encaissement d'un chèque COVEA-Protection Juridique
- Aliénation d'une portion de parcelle communale de domaine privé
- Sujets divers :

a) *Projet d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants*

b) *Projet d'aménagement de l'ancienne école*

c) *Autre sujets divers*

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

Après en avoir eu lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024.

Délibérations du Conseil Municipal

APPROBATION ENCAISSEMENT D UN CHEQUE COVEA (N° DE _014_2024)

Remboursement d'assurances

Monsieur le Maire signale qu'un chèque de 2 428.00 €uros TTC (deux mille quatre cent vingt huit euros ttc) nous a été transmis par l'Assurance COVEA PROTECTION JURIDIQUE, suite au litige qui oppose la commune de BELMONT-BRETENOUX à la Société TDF (dossier CLS-RCSM / 231275629).

Monsieur le Maire précise que la somme correspond à l'application du barème pour la procédure devant le Conseil d'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le remboursement de **2 428.00 €uros TTC par l'Assurance COVEA**

Protection Juridique,

- autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires afin d'encaisser cette somme.

Délibéré en séance les jour et an susdits.

Fait en mairie le 8 novembre 2024

Délibération : adoptée

ALIENATION D'UNE PORTION DE PARCELLE EN DOMAINE PRIVEE (N° DE_015_2024)

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PROCEDURE D'ALIENATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE EN DOMAINE PRIVE

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que la commune envisage l'aliénation d'une parcelle communale dans le bourg, du fait de l'acquisition par Mme MAYOR Martine d'un lot de parcelles numérotées 258-259-269-270.

La surface de ladite parcelle est estimée à 17 m2 pour une largeur de 1.30 m.

Monsieur le maire propose d'engager une procédure en vue de la cession de la dite parcelle. Celle-ci ne nécessite pas d'enquête publique ni de constatation de désaffectation pour déclassement du domaine public.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de favoriser la restauration et la réhabilitation d'anciens bâtis, notamment dans le bourg,

Considérant que cette parcelle ne constituera plus une charge d'entreprise pour la collectivité,

Considérant que cette parcelle fait partie du domaine privé et qu'elle ne dessert aucune propriété privée,

Considérant le cadre d'une vente classique de gré à gré (sans adjudication)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 8 voix POUR et 1 voix CONTRE

> ACCEPTE l'aliénation de la parcelle et autorise la cession

> VALIDE ses caractéristiques

> S'ACCORDE sur la fixation d'un prix de vente entre 6 et 10 €uros le m2 en fonction du cours du marché et note que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

> AUTORISE et CHARGE Monsieur le maire de l'exécution de la présente décision et de la signature des actes à intervenir, en la forme administrative.

Fait et délibéré à Belmont-Bretenoux le 8 novembre 2024
Publié par affichage le 8/11/2024
Pour extrait certifié conforme
Le maire, Philippe RODRIGUE

Délibération : adoptée

Affaires diverses

a) Projet d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants :

Le Conseil Municipal prend connaissance des devis et examine les plans et propositions d'aménagement. Ils étudient les pistes de subventions possibles et porte le projet à l'étude pour être inscrit au budget prévisionnel 2025.

b) Projet d'aménagement de l'ancienne école :

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un plan sommaire et d'un projet budgétaire. Un dossier DETR pourra être déposé au plus tard le 15 janvier 2025.

c) Autre sujets divers :

- Noël 2024 : La journée pour les enfants est prévue début décembre. L'achat d'un sapin de Noël est envisagée fin novembre.
- Examen des travaux de voirie communale sur : Route de la Bordarie, Bousquet, Pont de chez Pompié.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h52.

Monsieur Philippe RODRIGUE
Président de séance

Madame Sonia BAPST
Secrétaire de séance